

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 25 MARS 2025

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 11 mars 2025 à Brandivy pour l'approbation du Compte Administratif, le comité syndical du Syndicat Mixte du SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel, légalement convoqué le 18 mars 2025, s'est réuni le 25 mars 2025 à 12 heures et 15 minutes, au siège du SM SAGE GMRE à Auray.

Présents – Membres Titulaires (3) : GASTINE Roland, GUERNEVÉ Michel, BERNARD Dominique

Présents – Membres Suppléants (0) :

Absents excusés – Membres Titulaires (14) : AUDIC Annie, LE DÉLÉZIR Ronan, LE JEAN Pascal, RIO Aurélie, LE CHAT Sophie, LE FLOCH Elodie, CHENOT Noëlle, DREVES Yves, EVENO Thierry, GRANNEC Guillaume, LE LUHERNE Nathalie, LE TRIONNAIRE Loïc, PRADO Brigitte, TRIBALLIER Joël

Absents excusés – Membres Suppléants (17) : CODA POIREY Hélène, KERBART Jean-Pierre, HINGRAY Diane, VALLEIN Franck, LE CALVE Pascal, GOURDEN Jean-Pierre, LE BLIMEAU Didier, DERBOIS Guy, THEPAUT Gérard, LE GOFF-CARNEC Nadine, LOHEZIC Martine, ALLAIN-LE PORT Anita, JAHIER Freddy, LE RAY Pierre, BONHOMME Jean-Michel, NICOLAS Armelle, LE PENHUIZIC Patrice

Secrétaire de séance : GASTINE Roland

La séance est ouverte à 12h20.

Les membres présents sont au nombre de 3. Sachant qu'il s'agit d'une reconvoction suite à la séance du 11 mars 2025, le quorum n'est pas nécessaire.

1. Approbation du compte rendu de la séance du Comité Syndical du 11 mars 2025

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Délibérations

• CS-2025-05 – Finances – Approbation du compte administratif 2025

Michel GUERNEVÉ explique que durant l'exercice 2024, afin de clôturer la convention de partage patrimonial adoptée le 15 décembre 2021 (délibération n° 2021-24) et d'établir la répartition de l'actif et de la trésorerie du SMLS auprès des EPCI membres au 31/12/2020, les résultats du budget du SMLS et de la compétence GEMA ont été réintégrés au budget du Syndicat Mixte du SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel avant l'émission de l'intégralité des écritures.

Au 31 décembre 2024, le budget concerne uniquement le SM SAGE GMRE.

Les résultats du Compte Administratif pour 2024 du budget du Syndicat Mixte du SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel peuvent se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	308 848,55 €
-> dont Part SMLS	74 437,17 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice	251 544,47 €
(1) Résultat budgétaire de l'exercice 2024	- 57 304,08 €
(2) Résultat antérieur reporté	140 521,98 €
(3 = 1 + 2) Résultat de clôture de l'exercice	83 217,90 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement de l'exercice	69 423,65 €
-> dont Part SMLS	65 351,51 €
Recettes d'investissement de l'exercice	3 577,57 €
(4) Résultat budgétaire de l'exercice 2024	- 65 846,08 €
(5) Résultat antérieur reporté	67 311,30 €
(6 = 4 + 5) Résultat d'exécution Section Investissement	1 465,22 €
(7) Reste à réaliser en dépenses	- €
(8) Reste à réaliser en recettes	- €
(9 = 6 + 7 + 8) Résultat Global 2024	1 465,22 €

En l'absence du Président, le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

- **CS-2025-06 – Finances – Vote du Budget Primitif 2025**

Michel GUERNEVÉ expose que selon le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les modalités de vote du budget des EPCI et des Syndicats Mixtes fermés sont les mêmes que celles des communes (Article R 5211-14 et R 5711-2 du CGCT).

Le budget primitif, acte de prévision et d'autorisation, doit être voté par les EPCI et les Syndicats Mixtes fermés comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, par nature, assorti d'une présentation fonctionnelle.

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le budget principal est ici présenté par chapitre.

Ainsi, par chapitre, le Budget Primitif 2025 s'équilibre de la manière suivante :

A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre 011 - Charges à caractère général	115 500,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	220 000,00 €
Chapitre 014 - Atténuation de produits	- €
Chapitre 65 - Charges de gestion courante	37 167,90 €
Chapitre 66 - Charges financières	1 900,00 €
Charges 67 - Charges exceptionnelles	- €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES	374 567,90 €
023 - Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	- €
Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	5 400,00 €
Chapitre 043 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE - SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 400,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	379 967,90 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (<i>déficit</i>)	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	379 967,90 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre 013 - Atténuation de charges	- €
Chapitre 70 - Produits de services	13 500,00 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	283 250,00 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	- €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT REELLES	296 750,00 €
Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	- €
Chapitre 043 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE - SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	296 750,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (<i>excédent</i>)	83 217,90 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	379 967,90 €

A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles (<i>hors opérations et 204</i>)	700,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles (<i>hors opérations</i>)	6 200,22 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT REELLES	6 900,22 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	6 900,22 €
001 - Déficit d'investissement reporté	- €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	6 900,22 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	35,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT REELLES	35,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	- €
Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	5 400,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE - SECTION D'INVESTISSEMENT	5 400,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	5 435,00 €
001 - Excédent d'investissement reporté	1 465,22 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	6 900,22 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 12h45.

Le secrétaire de séance

Roland GASTINE

Le Président

Michel GUERNEVÉ